



MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, ce 6 octobre 2014 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE Denis Lévesque

MM LES CONSEILLERS : Pierre Saillant, promoteur
Lauréat Jean
Luc Forgues

MMES LES CONSEILLÈRES : Karine Saint-Jean
Colette Beaulieu

ÉTAIT ABSENTE : Kathleen Saint-Jean

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux et suivis
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 septembre 2014
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation et autorisation des comptes à payer
 - 4.2 Autoriser le versement du budget de fonctionnement au Comité du sentier culturel
 - 4.3 Autorisation de paiement de l'entente avec la Ferme Maguyon pour l'épandage des biosolides de l'étang aéré n° 2
 - 4.4 Autorisation de paiement pour le contrat de vidange des biosolides de l'étang aéré no 2
 - 4.5 Demandes d'appui financier
5. Entente, contrat, autorisation et appui
 - 5.1 Acceptation du taux d'intérêt pour le refinancement du prêt n° 6 -

- règlement d'emprunt 215-2009
- 5.2 Acceptation du taux d'intérêt pour le refinancement du prêt n° 1 - règlement d'emprunt 165-2009
- 5.3 Achat de bacs roulants pour la collecte des matières organiques
- 5.4 Demande de subvention au Fonds de développement pour les municipalités du Kamouraska (FDMK) – Volet Supra local
- 5.5 Appui à la CDFC dans sa demande de subvention au Pacte rural pour effectuer les travaux électriques du camping du lac de l'Est et abroge la résolution numéro 139-2014
- 5.6 Octroi du contrat sur invitation pour la réparation de pavage à différents endroits dans la municipalité
- 6. Avis de motion et autres
 - 6.1 Avis de motion et présentation du règlement 254-2014
 - 6.2 Motion de félicitations à Pierre-Luc Paradis pour l'obtention d'une bourse d'études en génie mécanique
- 7. Règlements
 - 7.1 Aucun règlement à adopter
- 8. Dépôt de documents
 - 8.1 Dépôt du rapport annuel 2013 sur la gestion de l'eau potable
- 9. Correspondance
- 10. Nouvelles affaires
 - 10.1 Présentation de la politique MADA et dépôt du document
 - 10.2 Dépôt d'une pétition sur le projet d'oléoduc TransCanada
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

151-2014

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles affaires » ouvert.

3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

152-2014

Et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu.

Suivi : Aucun suivi

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 septembre 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

153-2014

Et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 septembre 2014 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu.

Suivi : Aucun suivi

4. TRÉSORERIE

4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

154-2014

Et résolu unanimement que les membres du conseil municipal formant quorum approuvent les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2014, totalisant une somme de 42,037.05 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 septembre 2014, pour un total de 194,050.32 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

4.2 Autorisation de versement du budget de fonctionnement au Comité du sentier culturel

CONSIDÉRANT les sommes prévues au budget de la municipalité pour le Comité du sentier culturel;

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

155-2014

Et résolu unanimement que le conseil autorise le versement du budget de fonctionnement de 500 \$ au Comité du sentier culturel.

4.3 Autorisation de paiement de l'entente avec la Ferme Maguyon pour l'épandage des biosolides de l'étang aéré n° 2

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la municipalité et le propriétaire pour qu'il reçoive les biosolides de l'étang aéré n° 2;

CONDIRÉRANT que la Ferme Maguyon désirait épandre elle-même les biosolides sur ses propres terres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

156-2014

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve les travaux effectués et autorise le paiement de 8 040 \$ avant taxes à Ferme Maguyon pour l'épandage des biosolides de l'étang aéré n° 2 sur ses terres.

4.4 Autorisation de paiement pour le contrat de vidange des biosolides de l'étang aéré n° 2

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 28 août 2014 suite à l'appel d'offres sur invitation aux près de deux (2) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés à notre satisfaction;

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

157-2014

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve les travaux effectués et autorise le paiement de 11 292.71 \$ avant taxes à Campor Environnement pour le contrat de vidange des biosolides de l'étang aéré n° 2.

4.5 Demandes d'appui financier

- Association des personnes handicapées du Kamouraska
- Fondation André-Côté
- Les diabétiques-amis du KRTB
- Chapelle du Lac de L'Est

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

158-2014

Et résolu unanimement que le conseil municipal verse les montants suivants :

- Gratuité de la salle communautaire pour l'activité d'automne de L'APHK.
- Le vin d'honneur pour l'inauguration de la chapelle du Lac de L'Est.

5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION ET APPUI

5.1 Acceptation du taux d'intérêt pour le renouvellement du prêt n° 6 - règlement 215-2009

CONSIDÉRANT QUE le prêt n° 6 pour l'agrandissement de la caserne de pompiers est à échéance et doit être renouvelé pour un solde de 27 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'intérêt proposé par le Centre financier aux entreprises est acceptable;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

159-2014

Et résolu unanimement que le conseil municipal accepte le taux d'intérêt de 4.36 % fixe pour 4 ans, proposé par le Centre financier aux entreprises pour le refinancement du prêt n° 6 pour l'agrandissement de la caserne de pompiers et que le Maire, Denis Lévesque et la Directrice générale, France Boucher sont autorisés, pour et au nom de la municipalité, à signer tous les documents nécessaires à la transaction.

5.2 Acceptation du taux d'intérêt pour le renouvellement du prêt n° 1 – règlement 165-2001

CONSIDÉRANT QUE le prêt n° 1 pour le camion incendie est à échéance et doit être renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE le solde du prêt est de 12 110,25 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

160-2014

Et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le taux d'intérêt de 3.5 % fixe pour 1 an proposé par le Centre financier aux entreprises et que le Maire, Denis Lévesque et la Directrice générale, France Boucher sont autorisés, pour et au nom de la municipalité, à signer tous les documents nécessaires à la transaction.

5.3 Achat de bacs roulants pour la collecte des matières organiques

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance tenue le 9 juillet 2014, le conseil de la MRC de Kamouraska a adopté la résolution 308-CM2014 au nom des municipalités afin d'informer la SÉMER que celles-ci ont l'intention de lui acheter un nombre approximatif de 8 000 bacs roulants de 240 litres;

CONSIDÉRANT QUE la SÉMER a procédé à un appel d'offres public pour l'achat des bacs roulants de 240 litres, pour lequel elle a obtenu du plus bas soumissionnaire conforme IPL inc. un prix de 49.97 \$ par unité avec puce électronique intégrée, l'inventaire des bacs et leur livraison porte-à-porte, le tout accompagné d'un bac de comptoir d'environ 7 litres;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions législatives relatives aux appels d'offres ne s'appliquent pas lorsqu'une société d'économie mixte conclut un contrat pour la fourniture de matériel à une municipalité, selon une opinion émise par Tremblay, Bois, Migneault, Lemay le 13 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE la SÉMER offre de faire la vente des bacs aux municipalités au prix coûtant, moins la réduction de coût permise par le *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* (PTMOBC) du MDDELCC (300 000\$), et d'en supporter le coût d'achat jusqu'en 2015;

CONSIDÉRANT QUE la livraison des bacs et le début de la collecte auront lieu en fonction du calendrier convenu entre les regroupements de collecte et la SÉMER, et la facturation aura lieu suite à la livraison des bacs;

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

161-2014

Et résolu unanimement que la municipalité commande à la SÉMER le nombre de 490 bacs roulants de 240 litres pour la collecte des matières organiques.

5.4 Demande de subvention au Fonds de développement pour les municipalités du Kamouraska (FDMK) – Volet Supra local

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2015, la municipalité de Mont-Carmel entend faire l'acquisition de deux pompes et de repeindre la piscine municipale;

CONSIDÉRANT QUE la piscine municipale de Mont-Carmel fait partie des équipements Supra locaux et qu'à ce titre une subvention est disponible pour couvrir 50 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mont-Carmel a l'entière responsabilité de l'entretien de la piscine;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

162-2014

Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité complète la demande de subvention au Fonds de développement pour les municipalités du Kamouraska (FDMK) au montant de 2 500 \$, qui représente 50 % des dépenses, pour l'acquisition de deux pompes et pour repeindre la piscine municipale;

Que Madame Karine Habel, agente de développement et/ou France Boucher, directrice générale sont autorisés à signer tous les documents afférant.

5.5 Appui à la CDFC dans sa demande de subvention au Pacte rurale pour effectuer les travaux électriques du camping du lac de l'Est et abroge la résolution numéro 139-2014

CONSIDÉRANT QUE c'est la Corporation de développement de la Forêt communale qui a la gestion du Camping du lac de l'Est et la Municipalité de Mont-Carmel qui en est le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le Camping du lac de l'Est a reçu dernièrement une quatrième étoile;

CONSIDÉRANT QU'il est un attrait touristique régional;

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

163-2014

Et résolu unanimement que le conseil municipal appuie la CDFC dans sa demande de subvention au Pacte rural pour effectuer les travaux électriques du Camping de lac de l'Est.

5.6 Octroi du contrat sur invitation pour la réparation de pavage à différents endroits dans la municipalité

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation auprès de deux entreprises pour les travaux de réparation de pavage à différents endroits sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

164-2014

Et résolu unanimement que le conseil municipal octroi le contrat de réparation de pavage à différents endroits de la municipalité à Pavage et réparation Francoeur Inc. au montant de 28 665 \$ taxes en sus. Une partie de la facture inclut un montant de 4 165 \$ à refacturer à matricule 5454-39-7015.00-0000 pour du repavage suite à des travaux d'aqueduc et d'égout effectués.

6. AVIS DE MOTION ET AUTRES

6.1 Avis de motion sur le règlement numéro 254-2014 décrétant un règlement d'emprunt.

Monsieur Pierre Saillant, conseiller, donne avis de motion et présente le règlement numéro 254-2014 ayant pour objet de décréter une dépense de 140 000 \$ et un emprunt de 140 000 \$ pour les travaux d'excavation et de matériaux de remblai pour la construction du réseau d'aqueduc et d'égout et la continuité de la rue des Cèdres. Il informe aussi que le présent règlement sera adopté à la séance extraordinaire du 14 octobre prochain et par la suite, sera soumis aux personnes habiles à voter. Demande de renonciation de lecture est faite en conséquence de la remise du projet de règlement.

6.2 Motion de félicitations

Le Conseil municipal de Mont-Carmel désire souligner le travail de Pierre-Luc Paradis dans ses études, originaire de Mont-Carmel. Ses efforts constants lui ont permis d'obtenir la Bourse d'études supérieures du Canada Vanier et lui permettre d'être soutenu financièrement pendant la poursuite de ses études doctorales qui porteront sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

7. RÈGLEMENTS

Aucun règlement à adopter

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document à déposer

9. CORRESPONDANCE

Madame France Boucher, secrétaire-trésorière fait la lecture sommaire de la correspondance d'intérêt public.

10. NOUVELLES AFFAIRES

10.1 Politique MADA

Monsieur Pierre Saillant, conseiller introduit le sujet et présente les membres formant le comité MADA qui ont travaillé à la production de la Politique MADA de Mont-Carmel. Par la suite, il laisse la parole aux différents membres du comité qui prennent la parole à tour de rôle pour expliquer la politique.

10.2 Dépôt de pétitions

Monsieur Simon Côté, citoyen fait le dépôt auprès du conseil municipal d'une pétition citoyenne qui demande l'adoption d'une résolution et d'un règlement par la Municipalité de Mont-Carmel et donne certaines informations sur le sujet de la pétition.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

De 21 h 12 à 21 h 17.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

Et résolu unanimement que la séance soit close. Il est 21 h 17.

165-2014

Monsieur Denis Lévesque
Maire

Madame France Boucher
Secrétaire-trésorière

Le maire, en signant le présent procès-verbal, reconnaît avoir signé toutes les résolutions.